

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**11 février 2025 à 20 H 00**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

**Présents :**

Mesdames Adeline AUBRY, Annie COMPAGNONI, Frédérique MULLER, Martine PERROT, Marlène RAMEL

Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT, Maurice TOURNERET,

Excusés : Aude CHOIGNARD, Alain TRONCIN

Secrétaire de séance : Annie COMPAGNONI

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2024
- Délibération choix de l'entreprise retenue pour travaux de réfection de la rue de Glamondans suite à réunion de la commission appel d'offres et d'attribution du 31 janvier 2025
- Délibération fongibilité de crédits
- Délibération renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique
- Délibération participation financière au repas des Aînés
- Lancement de 2 études de faisabilité pour la construction du groupe scolaire sur le plateau
- Urbanisme
  
- Informations diverses
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour : Demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables ; Devis relatif au renouvellement de l'abonnement du site internet ; Proposition d'échange de terrain. Accord du Conseil à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2024**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**Délibération choix de l'entreprise retenue pour travaux de réfection de la rue de Glamondans suite à réunion de la commission appel d'offres et d'attribution du 31 janvier 2025**

Suite à la décision du Conseil Municipal du 24 septembre 2024 relative à la réfection de la route de Glamondans, la procédure a été lancée avec la parution du marché au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et la demande de subventions début décembre 2024.

Le dossier d'appels d'offre a été mis en ligne sur la plateforme « marchés sécurisés » mi-décembre et consultables jusqu'au 16 janvier 2025.

Les entreprises BONNEFOY, CLIMENT, CUENOT, DROMARD et ROGER MARTIN ayant répondu au marché, la Commission d'appels d'offres et d'attribution a statué le vendredi 31 janvier 2025 sur les dossiers en présence de Michel DURU, de la SAS La Fourmi, Maître d'ouvrage qui a apporté toutes les précisions nécessaires à la prise de décision de la commission.

Madame le Maire donne les informations complémentaires.

Suite aux notes attribuées aux entreprises, tenant compte des trois critères définis dans le cahier des charges (valeur technique pour 30 %, le délai pour 10 % et le prix pour 60 %), le Conseil décide, à l'unanimité, de confier les travaux à la Société CUENOT et Fils pour un montant total de 118 177.50 € H.T. incluant les enrobés sous traités à EUROVIA et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ces travaux.

Madame le Maire insiste sur le respect de la procédure suite au choix fait par le conseil quant aux entreprises.

#### **Délibération fongibilité de crédits**

La société SETIB en charge des plans d'exécution pour les travaux de réfection de la route de Glamondans, a transmis sa facture à hauteur de 2 400 €.

Pour pouvoir procéder au règlement, une délibération modificative a été prise le 13 décembre 2024 pour effectuer un virement de 3 000 € du compte D2131 «constructions bâtiments publics» au compte D203 «Frais d'étude, recherche et développement et frais d'insertion»

Cette délibération ayant été prise dans le cadre de la fongibilité des crédits, elle ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil Municipal mais d'une présentation pour information avant transmission au contrôle de légalité.

#### **Délibération renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique**

La convention de partenariat bibliothèque entre le Département du Doubs, la commune de Baume les Dames et les communes associées (Aissey, Dammartin les Templiers, Glamondans, Osse, Passavant) doit être renouvelée.

Cette convention a pour objet de définir les droits et engagements respectifs des parties ainsi que les conditions et modalités du partenariat établi entre elles pour le développement et la gestion de plusieurs bibliothèques municipales.

L'objectif pour la commune est d'effectuer des échanges réguliers de documents avec Baume les Dames qui est la tête du réseau mais également de renseigner le rapport statistique annuel sur une plate-forme du Ministère de la Culture et de transmettre à la médiathèque départementale la fiche de renseignements annuelle.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique.

### **Délibération participation financière au repas des Aînés.**

Des personnes ayant participé au repas des Aînés le 8 décembre et réglé une participation financière de 40 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire a procédé à l'encaissement des chèques.

### **Lancement de deux études de faisabilité pour la construction du groupe scolaire sur le plateau**

Lors de la cérémonie des vœux de la CCDB, Jean-Claude MAURICE, Président, a informé officiellement que la Communauté de Communes a engagé une dernière phase d'études concernant le projet de regroupement scolaire et périscolaire sur le secteur du plateau.

Le Cabinet Eboconsult, en la personne de Monsieur Eric BOUFFIOUX, a été mandaté pour accompagner les collectivités. En conséquence, deux études de faisabilité vont être réalisées portant sur les deux sites envisagés à savoir les communes d'Aissey et de Glamondans.

Pour ce faire, la méthodologie retenue se déroule en 4 étapes :

Première étape : rencontre avec les Directeurs et Enseignants, le personnel des Francas le 6 février pour recenser les besoins

Seconde étape : Présentation des besoins aux Elus des 9 communes concernées (incluant Côtebrune) le mardi 18 février

Troisième étape : Information des représentants des parents d'élèves fin février début mars.

Quatrième étape : réalisation des deux études de faisabilité qui feront l'objet d'un rendu final au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 pour soumettre une proposition de choix d'implantation au Conseil Communautaire avant l'été 2025.

### **Délibération pour demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Dans le cadre de demande d'admission en non valeur, il est désormais possible de prendre une délibération pour autoriser le Maire à admettre en non valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 €.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à admettre en non valeur les créances irrécouvrables inférieures à 100 €.

### **Devis Réseau des Communes**

Madame le Maire propose un devis du Réseau des Communes relatif au renouvellement de l'abonnement «site référence» pour le site internet, d'un montant de 1 236 € H.T. pour une durée de trois ans, soit 412 € H.T. par an.

Après débat, le Conseil accepte, à l'unanimité, le devis proposé.

### **Echange de terrains**

Madame le Maire fait part d'une demande de Madame Colette MULLER pour un échange de terrains avec la commune à savoir échanger la parcelle communale référencée AB 12 d'une superficie de 1 are 78 centiares contre sa parcelle référencée AB 29 (combe) d'une superficie de 0.70 centiares et 1 are 08 centiares pris sur sa parcelle référencée AB 10 et ceci pour pouvoir accéder à sa parcelle AB 18.

Cet échange permettrait également à la commune d'augmenter la visibilité au croisement de la route de Glamondans et de la distillerie dans le cadre des futurs travaux.

Madame Frédérique MULLER quitte la séance.

Après un large débat, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la demande de Mme MULLER, sous condition que les frais de bornage soient pris en charge par Madame Colette MULLER, les frais notariaux étant répartis à 50 % chacun.

Ce point sera évoqué après la réponse de Madame MULLER lors d'un prochain Conseil.

### **Urbanisme**

Deux déclarations préalables au nom de

- Denis PETREMENT pour la construction d'un mur avec pose de claustras
- Vassili IVASHKO pour la construction d'une pergola bois

### **Informations diverses / Questions diverses**

- Opération brioches : Semaine du 7 au 13 avril 2025
- Eboulement route cote d'Aucroix : Courrier de Mme BOUQUIN à Marie-Guite DUFAY, Présidente du Département confirmant le refus de procéder à des travaux visant à améliorer les dispositions géométriques de la chaussée.
- Qualité de l'eau : rapport de l'ARS qui précise que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- Prochain Conseil Municipal : 11 mars 2025

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 30.